

Mes chemins pour l'école

DEUX PRIORITÉS NATIONALES

Assurer à tous les jeunes Français une maîtrise complète de la langue française et du socle commun des savoirs fondamentaux à la fin du collège.

Assurer à tous une véritable qualification à la fin du système éducatif.

UN OBJECTIF GÉNÉRAL

Faire remonter la France de dix places dans chacun des volets du classement international PISA.

CINQ AXES MAJEURS POUR Y PARVENIR

Priorité Maternelle et CP
Rôle de l'enseignant
Responsabilités
Évaluation
Vers l'emploi

ACCROÎTRE SUBSTANTIELLEMENT L'EFFORT SUR LES CLASSES DE MATERNELLE ET DE CP

- 1 Recruter dans les crèches des animateurs linguistiques qualifiés** pour offrir à tous les enfants plusieurs heures par semaine d'écoute et de conversation dans une langue soutenue ; combler ainsi les retards de vocabulaire.
- 2 Concentrer les moyens sur les classes de maternelle et de CP**, pour réduire fortement le nombre d'élèves par classe et rejoindre le taux d'encadrement des pays les mieux classés de l'OCDE. Ces nouveaux moyens seraient issus de la rationalisation du système dans son ensemble, notamment par un redéploiement des moyens du second degré.
- 3 Enrichir la formation des enseignants du premier degré** par une meilleure connaissance des spécificités de la maternelle, en particulier les mécanismes d'apprentissage linguistique.
- 4 Approfondir l'apprentissage d'une première langue étrangère**, avec pour objectif l'amélioration significative du niveau en fin de troisième. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante serait conditionné à un début de maîtrise de la première.

REVALORISER LE STATUT D'ENSEIGNANT

- 5 Procéder à un rattrapage des rémunérations des enseignants par rapport à la moyenne de ceux de l'OCDE,** en commençant par le pre dès la première année du mandat.
- 6 Améliorer la formation initiale des enseignants,** par une place importante donnée à la préparation de la gestion de classe, une diffusion des résultats d'évaluations scientifiques et l'accroissement du rôle des enseignants tuteurs. Sans renoncer à l'excellence dans la maîtrise des contenus des matières, accroître la connaissance par les enseignants des processus d'apprentissage grâce, en particulier, à une meilleure connaissance des neurosciences cognitives.
- 7 Mettre en place une véritable formation continue des enseignants,** notamment en diffusant plus largement les contenus par internet et en permettant aux enseignants d'en valider les acquis. Le rôle des professeurs tuteurs serait élargi. Une salle dédiée à la formation des enseignants serait mise en place dans chaque établissement.
- 8 Confier aux enseignants de nouvelles responsabilités et opportunités d'affectation et de carrière dans le cadre d'établissements plus autonomes.**

DONNER DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS À L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

9 **Confier à un Conseil éducatif d'établissement, travaillant en équipe sous la direction d'un directeur principal, la direction de l'établissement et la gestion de ses moyens.**

Ce Conseil se composerait d'enseignants responsables ou coordonnateurs élus par leurs pairs, en nombre variable selon la taille de l'établissement. Il pourrait y avoir notamment un coordonnateur pédagogique, un responsable de l'orientation, un responsable des relations extérieures et des partenariats, un responsable des relations avec les parents, un coordonnateur par discipline ou groupe de disciplines, un responsable du suivi individuel et de la remédiation... Le directeur serait choisi par le Conseil éducatif et le Conseil d'administration parmi plusieurs candidats proposés par le recteur, qui nommerait celui retenu. Un contrat d'objectifs et de moyens lierait les établissements et le rectorat.

10 Permettre aux écoles primaires qui le souhaitent de **se regrouper au sein d'un même établissement – sans changer de site – avec une équipe de direction unique**, ou de créer une « école du socle », regroupant un collège et ses écoles de rattachement.

11 Permettre aux collèges et aux lycées qui le souhaitent de **gérer la totalité de leur dotation horaire globale** pour mieux répondre aux besoins des élèves.

UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE, RÉGULIÈRE ET PERFORMANTE

12 **Prévenir le décrochage dès la maternelle et le début du primaire** : une évaluation constante des connaissances et des compétences fondamentales des enfants et, au moindre signe de décrochage, la mise en place de modules d'enseignement en très petits groupes, voire individuels, pour combler les retards et consolider les acquis.

13 Fournir, pendant tout le déroulement de la scolarité, **des outils d'évaluation performants à l'ensemble des enseignants** pour faciliter le repérage des difficultés et permettre aux équipes d'organiser des sessions intensives, au besoin dans une seule matière, grâce à la dotation globale de moyens qui leur serait confiée. Un groupe spécifique, « commando », pourrait intervenir dès les premiers signes de décrochage (absences injustifiées, évaluations en baisse...) avec des méthodes adaptées, en y associant les parents d'élèves concernés.

14 **Organiser, six mois avant la fin de chaque cycle, une évaluation complète** pour apprécier les progrès des élèves et identifier leurs lacunes.
Offrir à ceux qui en ont besoin des séances personnalisées, intensives, d'une ou plusieurs semaines, pour atteindre le niveau attendu.

15 **Créer une agence nationale de l'évaluation, de l'innovation et de la performance scolaire**, indépendante, chargée notamment de repérer systématiquement les bonnes pratiques en France et à l'étranger, d'en apprécier la valeur scientifique et de favoriser des méthodes efficaces d'évaluation des élèves, des établissements et de leurs équipes. Elle mènerait une évaluation indépendante de la progression des établissements et encouragerait leur propre évaluation, clé de la performance sur le long terme.

L'ORIENTATION ET L'APPRENTISSAGE AU SERVICE DE L'EMPLOI

16

Améliorer le suivi et l'orientation des élèves.

Instaurer un rendez-vous semestriel obligatoire entre les parents et l'équipe pédagogique pour faire le point sur l'évolution des résultats, prévenir un décrochage éventuel et assurer une information régulière sur les orientations envisageables.

Rendre plus fréquente la présentation de métiers au sein des établissements, dès le collège, par des personnes exerçant ces professions.

Développer et rendre accessible à tous l'option de découverte professionnelle.

17

Confier l'ensemble de la formation professionnelle (lycées professionnels) et de l'apprentissage aux régions.

18

Rapprocher la formation professionnelle et

l'apprentissage, notamment entre les centres de formation d'apprentis (CFA) et les lycées professionnels.

19

Mieux adapter les formations aux besoins des entreprises et réduire le nombre de CAP et de baccalauréats professionnels

20

Réduire massivement le coût de l'apprentissage pour les entreprises et simplifier le contrat d'apprentissage.